

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20250218_15 du 18/02/2025
Pôle Aménagement urbain et cadre de vie

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 12/02/2025, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Christine CHALAND.

Rapporteur : Marlène BONTEMPS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 65

Nombre de conseillers municipaux présents : 50

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Marion LECLERE - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER
Patricia DAUVERGNE pouvoir à Louis PROTON
Marcel GOLBERY pouvoir à Thierry DUCHAMP
Dominique LARGE pouvoir à Marlène BONTEMPS
Philippe LOCATELLI pouvoir à Christian AMBARD
Anne PASTUREL pouvoir à Clément DELORME
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Christiane PLASSARD pouvoir à Christine CHALAND
Jacques ROS pouvoir à Sandrine COMTE
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN
Ahleme TABBOUBI pouvoir à Anaëlle CAILLET

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Maud MILLIER DUMOULIN - Claude MOUCHIKHINE

Objet : Participation financière à l'opération d'acquisition-amélioration au 76, Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite (69600)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 1 ;

Conformément aux objectifs du Programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POA-H) annexé au Plan local d'urbanisme et d'habitat de la Métropole de Lyon (PLU-H) et notamment son objectif B7 visant à développer le logement social en acquisitions-améliorations ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain cadre de vie sport culture et vie associative du 10/02/2025

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Par une décision de la Commission permanente CP 2024-3370 du 27 mai 2024, la Métropole a approuvé une convention cadre avec l'État déléguant la gestion des aides à la pierre au bénéfice du parc public et privé métropolitain.

Cette convention fixe les objectifs et les modalités de financement des opérations de réalisation de logements sociaux sur le territoire métropolitain.

Par arrêté du 1^{er} août 2022 et à la demande expresse de la Ville d'Oullins, la Métropole a préempté l'immeuble situé au 76, Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite.

L'Office Public de l'Habitat, GrandLyon Habitat, a ensuite signé un bail emphytéotique afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration aboutissant à la création de 5 logements locatifs sociaux à cette adresse.

Il s'agit d'un immeuble ancien composé d'un rez-de-chaussée et de 3 étages. Le rez-de-chaussée ainsi qu'une partie du 1^{er} étage sont occupés par un établissement bancaire. Les 5 logements sont répartis sur l'autre partie du 1^{er} étage et sur les étages supérieurs. La surface utile dédiée aux logements est de 218,2 m².

La répartition des logements est la suivante :

En Prêt locatif à usage social (PLUS) :

- 3 logements de type II d'une surface comprise entre 42,2 et 44 m².

En Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) :

- 1 logement de type I d'une surface de 30,8 m²,
- 1 logement de type II d'une surface comprise entre 42,2 et 44 m².

L'opérateur effectue des travaux à la fois sur l'enveloppe de l'immeuble (ravalement de façade, révision de la toiture et de la charpente, remplacement des menuiseries extérieures) et dans les parties communes (remplacement des portes palières, isolation des combles, mise au norme électrique), mais également à l'intérieur des logements (isolation intérieure, reprise des murs et des sols, installation d'une VMC, rénovation des cuisines et salles de bain notamment).

L'étiquette énergétique visée après travaux est une étiquette C.

Le montant total des travaux est de 580 000 € HT (cinq-cent-quatre-vingt-mille euros hors taxes).

GrandLyon Habitat sollicite de la part de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite une participation financière de 35 euros par mètre carré de surface utile soit un total de 7 637 € (sept-mille-six-cent-trente-sept euros).

Étant donné l'intérêt de ce projet, la Ville souhaite accorder à GrandLyon Habitat la subvention demandée. Une convention, annexée à la présente délibération, précise les modalités de versement de cette subvention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la participation financière de 7 637 € (sept-mille-six-cent-trente-sept euros) au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat, GrandLyon Habitat, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux au 76, Grande rue (69600 Oullins-Pierre-Bénite), telle que détaillée dans la convention annexée.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

PRÉCISE que la dépense sera prévue au budget de l'exercice correspondant à l'achèvement des travaux.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Christine CHALAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).